



À remplir par un représentant officiel de l'organisme d'origine<sup>1</sup> du/de la candidat(e) afin que son contrat d'association avec le CERN puisse lui être délivré

Nom complet du/de la candidat(e) : .....

Nom et adresse de l'organisme d'origine : .....

Durée globale prévue de l'association avec le CERN (*jour / mois /année*): du ..... au .....

J'atteste que, pendant toute la durée de son contrat d'association avec le CERN, le/la candidat(e) sera :

- employé(e) par .....
- \*inscrit(e) en tant qu'étudiant(e) à .....
- \*au bénéfice d'une bourse de ..... contribuant à financer son association avec le CERN
- au bénéfice d'une pension de retraite de .....

*\* Ces rubriques ne concernent pas les visiteurs scientifiques, qui doivent être employés par leur organisme d'origine ou au bénéfice d'une pension de retraite.*

Je comprends et j'atteste que, pendant toute la durée de son contrat d'association :

- Le/la candidat(e) sera membre du personnel associé du CERN et sera soumis(e) à ses Statut et Règlement du personnel. De ce fait, il /elle ne sera pas employé(e) par le CERN ni couvert(e) par ses mesures de protection sociale ;
- Le/la candidat(e) dispose de ressources financières suffisantes<sup>2</sup> pour subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent tout au long de son séjour dans la zone locale ;
- La protection sociale du/de la candidat(e) relève de la responsabilité de l'organisme d'origine. Elle doit comprendre une assurance maladie et accidents (y compris pour les maladies et les accidents professionnels en ce qui le/la concerne) offrant une protection adéquate en Suisse et en France, ainsi que dans les pays dans lesquels il/elle se rend, dans le cadre de voyages officiels ;
- Dans le cas où l'organisme d'origine ne serait pas en mesure de fournir, pour quelque raison que ce soit, la protection maladie et accident au/à la candidat(e), celui-ci /celle-ci sera tenu(e) de l'obtenir de sa propre initiative. Néanmoins, l'organisme d'origine reste responsable de sa mise en place et de son adéquation ;
- Tous les membres de la famille qui accompagnent le/la candidat(e) doivent souscrire une assurance maladie et accidents fournissant une protection adéquate en Suisse et en France ;
- L'organisme d'origine veillera strictement au respect des conditions énoncées ci-dessus.

L'organisme d'origine informera le CERN de tout changement concernant les informations ci-dessus, sachant que, selon la nature du changement, celui-ci pourrait entraîner l'extinction du contrat d'association du/de la candidat(e) avec le CERN.

Date (Jour/Mois/Année) : ..... Signature : .....

Nom complet (en majuscules) : .....

Tampon : ..... Fonction au sein de l'organisme d'origine : .....  
(A remplir en français ou en anglais)

*La déclaration de l'organisme d'origine est valable 6 mois une fois signée. Dans le cas d'un enregistrement, d'une modification ou d'une extension de contrat 6 mois après la date initiale, une nouvelle déclaration sera demandée.*

<sup>1</sup> L'organisme d'origine est :

- utilisateurs : l'institut avec lequel le CERN a signé un « Memorandum of Understanding » ou une convention équivalente portant sur les activités au CERN.

- attachés de coopération : l'institut avec lequel le CERN a signé un accord portant sur les activités au CERN.

- visiteurs scientifiques : l'institut de recherche employeur.

<sup>2</sup> Pour savoir ce qu'on entend par « ressources financières suffisantes », l'organisme d'origine doit impérativement prendre connaissance des informations disponibles sous le lien suivant : <http://useroffice.web.cern.ch/adequate-financial-resources-for-Switzerland>.